

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 82 (1994)

Heft: 2

Artikel: Un travail en or

Autor: Berenstein-Wavre, Jacqueline

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-286748>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



crée en février 1992 le syndicat SPAF (Syndicat des personnes actives au foyer à temps complet ou partiel) appelé aussi MARMITE (Mouvement autonome des responsables de ménage inégalement traités et estimés).

Le comité élargi du SPAF, composé essentiellement de jeunes mères, se met alors au travail pour trouver une solution à la valorisation monétaire, psychologique et sociale du travail familial et domestique, travail qui leur prend du temps, les empêche souvent d'accepter un travail professionnel à temps plein. Ces femmes sont motivées, car elles trouvent injuste que la société ignore totalement un travail qui leur demande de la peine, de l'énergie, de l'amour. Un travail indispensable au développement de cette même société qui les dévalorise.

Elles procèdent alors à une information complète sur les méthodes d'analyse fonctionnelle du travail utilisées à l'Etat de Genève pour évaluer en argent le travail des fonctionnaires. Elles s'assurent que les méthodes utilisées ne sous-estiment pas trop le travail féminin et s'appuient sur les conseils et les avis d'une ergonome féministe.

Fortes de ces informations, elles demandent, par l'intermédiaire du Collège du travail, qui avait lancé la pétition de 1987, au conseiller d'Etat, chef des Finances et Contributions, de charger le bureau d'analyse et de gestion des fonctions de l'Office du personnel de l'Etat de procéder à l'évaluation de la fonction de la personne responsable des tâches familiales et domestiques.

Le 30 juin 1993, le Collège du travail recevait l'évaluation de la fonction de la «personne active au foyer», réponse qu'il fallait encore adapter à la zone non marchande où s'effectue le travail familial et domestique 365 jours par année ou 7 jours sur 7, sans vacances ni jours fériés.

**Jacqueline Berenstein-Wavre
avec la collaboration du SPAF**

¹Par exemple: arrêt du Tribunal fédéral du 28 septembre 1982 (Affaire Blein) qui a reconnu la valeur économique du travail accompli par l'épouse dans son ménage, soit pour Mme Blein, décédée, 1082 fr. par mois. (ATF 108 II.)

Jugement du 2 octobre 1987 de la cour civile du tribunal cantonal de Neuchâtel condamnant une société d'assurance RC à payer à une ménagère 119 753 fr. capitalisation d'une rente pour incapacité ménagère.

Un travail en or

Accompli en zone non marchande, échappant à la loi du marché, le travail familial et domestique doit garder l'originalité et la saveur d'un travail gratuit; ce qui ne l'empêche pas d'être revalorisé socialement. Jacqueline Berenstein-Wavre nous livre ses impressions après un combat qu'elle livre depuis plus de dix ans.

Le travail familial et domestique est un travail comme un autre. Il est producteur de richesse¹. Il demande de la réflexion, des connaissances, des efforts physiques, des responsabilités. Mais à la grande différence de toutes les activités exercées en zone marchande, en échange desquelles il y a toujours un salaire ou une rémunération quelconque, il s'exerce en zone non marchande. Le mobile du travail familial et domestique, c'est-à-dire la motivation, qui fait travailler la ménagère-mère de famille, n'est ni l'argent ni le profit. Son mobile principal est l'amour porté aux personnes comprenant la famille, comme l'a si bien démontré Luise Vandellac dans son livre *Du Travail et de l'Amour. Les dessous de la production domestique* (Editions Saint-Martin, Montréal, 1985).

«L'amour, dit le Petit Prince, c'est créer des liens.» Des liens qui sont d'autant plus forts qu'ils sont gratuits. La valeur du don est de nourrir les liens sociaux². A qui et pourquoi faire des cadeaux, sinon pour créer, développer, témoigner un lien affectif et/ou social? La famille, zone non marchande, est le seul endroit où l'on n'est pas payé pour les services que l'on rend. Je pense très important qu'elle continue d'échapper à la sphère commerciale. Hélène

La ménagère, une travailleuse

(jbw) – Le Collège du travail est une fondation de droit privé, fondée par le syndicaliste genevois Lucien Tronchet en 1978.

Elle est présidée depuis 1984 par Jacqueline Berenstein-Wavre.

Les buts de la fondation sont:

- d'encourager, développer et favoriser la formation permanente, professionnelle, sociale des adultes;
- de promouvoir la recherche sociologique, notamment par des publications concernant les conditions sociales de la vie des travailleurs de Genève à travers les hommes et les événements des temps passés.

La fondation ne poursuit aucun but lucratif.

Le Collège du travail a développé ses activités principalement dans trois secteurs:

- **L'histoire ouvrière**, avec la publication de plusieurs livres sur la vie des ouvriers à Genève, l'organisation avec le Musée d'ethnographie, annexe de Conches, d'une exposition, «C'était pas tous les jours dimanche», vie quotidienne du monde ouvrier à Genève de 1890 à 1950.

- **Un centre de documentation et d'archives** constitué par des documents d'anciens militants syndicalistes et par le Parti socialiste.

- **La ménagère une travailleuse**, section qui publie une revue, *Ménage-toi* traitant des différents aspects du travail familial et domestique (neuf numéros parus). Cette section a organisé des ateliers sur le ménage, l'écologie, etc. Elle soutient l'administration du syndicat SPAF dit MARMITE, organise tous les deux ans un colloque, est en relation avec les organisations internationales du même type.

Le siège du Collège du travail est au 11, rue des Maraîchers, 1205 Genève, téléphone (022) 328 64 95, tous les matins de 9 h à 12 h, l'après midi de 13 h 30 à 17 h, sauf le jeudi et le vendredi.

Le syndicat SPAF a une permanence tous les mardis matin.





Y. Meynaud, sociologue, spécialiste du travail des femmes, est du même avis (*Libération* 29.12.93). Je suis opposée à ce que l'on fasse du travail de la mère un travail salarié.

Personnellement, je m'oppose à une société qui ne trouve son identité que dans le travail salarié. Je trouve révoltant notre système économique qui ignore le travail familial et domestique accompli, pendant trente à cinquante heures par semaine, principalement par des femmes. Ce travail est absolument nécessaire au renouvellement de la société, des forces de travail, diraient certains. Les ménagères-mères de famille seraient des inactives avec les retraitées-s, les enfants, les handicapé-e-s. Elles ne produiraient rien et formeraient une population d'assistés, comme nous classent les économistes et les statisticiens, alors que les chômeurs, eux, sont considérés comme des actifs. Décidément, rien ne va plus dans notre société de fin de siècle.

Il faut aujourd'hui que les femmes se battent pour que leur travail en zone non marchande soit reconnu dans l'organisation sociale de la vie quotidienne (horaires des écoles, des crèches, et des bureaux, assurances sociales). L'époque où les femmes cachaient, rendaient invisible leur travail harassant dans la famille doit se terminer. «Dans toute maison heureuse, il y a une femme qui s'oublie» disait un dicton populaire du siècle passé¹. Eh bien, aujourd'hui, on devrait dire dans toute maison heureuse, il y a une femme qui s'épanouit car chacun reconnaît la valeur de son travail à la maison et au dehors. Elle vaut de l'or!

Jacqueline Berenstein-Wavre

¹ Voir article de Luisella Goldsmidt-Clermont dans la *Revue internationale du Travail* (BIT) 1990/3. La mesure économique de l'activité non marchande des ménages. Est-elle possible, est-elle faisable?

Luisella Goldsmidt-Clermont démontre qu'il est non seulement possible d'identifier et de mesurer ces activités afin de dresser un tableau complet de l'activité économique, mais encore nécessaire de le faire si l'on veut disposer d'une base solide pour formuler une politique économique et sociale.

² Le Tribunal fédéral des assurances reconnaît le travail ménager comme un travail professionnel. Contrairement à l'avis de la caisse de compensation de son canton, le TFA oblige l'AI de payer le support électrique, permettant la station debout, du fauteuil roulant d'une ménagère atteinte de sclérose en plaques afin qu'elle puisse atteindre les objets dans l'armoire de sa cuisine. (arrêt TFA du 26 nov. 1991, RCC5.)

³ Jacques T. Godbout, en collaboration avec Alain Caillé, *L'esprit du Don*. Editions La Découverte, 1992.

⁴ Nouvelles questions féministes, *Revue internationale francophone*, 1993, N°3, Geneviève Cresson et Patrizia Romito, Ces mères qui ne font rien, la dévalorisation du travail des femmes.

Au cours de recherches empiriques auprès de mères, les auteures relèvent la négation ou la dévalorisation par les mères de leur propre travail et comparent cette attitude à la nécessaire invisibilité du travail des femmes. La proximité entre l'oppression spécifique des femmes, la dévalorisation et la souffrance mentale y est soulignée.

31 fr. 50, 32 fr. 85 ou 34 fr. 35 de l'heure?

*Comment évaluer la valeur financière
du travail ménager?
Le Syndicat des personnes actives au foyer
explique sa démarche.*

Comment évaluer la valeur du travail d'une personne active au foyer, responsable du travail familial et domestique, selon qu'il s'agisse d'un couple, d'un couple avec enfants, ou de couples avec charges lourdes de personnes¹.

Pour la déterminer, ces trois catégories ont été classées selon l'échelle des traitements de l'Etat de Genève (classes 8, 9, 10, échelle 1993) par le Service d'analyse et de gestion des fonctions.

Nous avons pris en considération le salaire horaire moyen de chaque classe et l'avons augmenté de 11,83% pour compenser les jours fériés et les vacances.

Le Service d'analyse et de gestion des fonctions, dont nous avons rencontré à plusieurs reprises les représentants chargés de «notre» évaluation, s'est basé sur un profil de la fonction de la personne active au foyer que nous avons élaboré avec l'aide d'une ergonome.

Seuls trois types de ménages ont été pris en considération:

– niveau 1: personne active au foyer sans charge (célibataire ou couple), 74 points, classe 8, moyenne 31 fr. 50 de l'heure.

– niveau 2: personne active au foyer avec charge de personnes, 87 points, classe 9, moyenne 32 fr. 85 de l'heure.

– niveau 3: personne active au foyer avec charge lourde de personnes, 100 points, classe 10, moyenne 34 fr. 35 de l'heure.

La difficulté était d'établir le nombre moyen d'heures par semaine consacrées au travail familial et domestique, c'est-à-dire d'appliquer la méthode pour un cas précis.

Certaines membres du comité, ainsi que des amies, se sont mises à la tâche et pendant quelques semaines ont compté leurs heures de travail tout en organisant le mieux possible leur journée (exemples pp. 14-15).

Remarques

Cette évaluation nous a prouvé qu'il est possible d'appliquer au travail familial et domestique les critères d'évaluation du travail salarié, même s'il s'agit d'une opération difficile et jamais totalement satisfaisante. Les résultats indiquent ce que vaut la fonction de la personne active au foyer sur le marché du travail tel qu'il est, et non pas tel que nous aimerions qu'il soit, c'est-à-dire tel qu'il résulte des rapports de forces entre les forces sociales en jeu. En l'occurrence il s'agit de femmes, et nous savons que les femmes n'ont pas encore suffisamment de pouvoir social pour imposer des conditions plus favorables.

Nous avons mis en évidence ce qui caractérise de plus en plus le travail familial et domestique d'aujourd'hui, c'est à dire les tâches liées à l'éducation des enfants, les tâches relationnelles et les tâches administratives. Nous soulignons que ce travail familial se «tertialise» parce que nous sommes conscientes que c'est là que réside le caractère moderne et qualifié de l'activité familiale et domestique. **SPAF**

¹ Tous les documents complets relatifs à cette évaluation peuvent être obtenus au prix de 5 francs (pour les non-membres du SPAF) au Collège du travail, 11, rue des Maraîchers, 1205 Genève, tél. (022) 328 64 95.



Ce profil décrit la fonction de la personne responsable d'un ménage en mettant en évidence trois facteurs: les aptitudes, les efforts, la responsabilité, eux-mêmes subdivisés en cinq critères selon la méthode d'évaluation utilisée par l'Etat: 1. La formation professionnelle 2. L'expérience. 3. Les efforts intellectuels. 4. Les efforts physiques. 5. La responsabilité.